Présentation du Projet
La Présidentielle du Peuple

Grégoire Lecocq / Réunion & Décision Citoyenne
Michel Touzard / Réseaux des Résistants et Coluches du Coeur
Jacky Coiffet / 2027 Ma France

20 avril 2026
Mise à jour le 13 octobre 2026

TABLE DES MATIÈRES

1 Disposition pages du site **2**
1.1 Première page de présentation . . . 2
1.2 Validation et sélection finale . . . 3

2 Engagement de la personne candidate **4**
2.1 de LA PRÉSIDENTIELLE DU PEUPLE en 2027 avec soutien . . . 4

3 Assemblées constituantes locales **6**
3.1 Assemblée constituante de la commune de . . . 6
3.2 Ou Nom de l'assemblée constituante non spécifiquement rattachée à une commune . . . 6
3.3 Objectifs . . . 6
3.4 Plan d'action d'une assemblée constituante . . . 6
3.5 Références . . . 7

4 Textes écrits par Jacky Coiffet du collectif "2027 Ma France" **8**
4.1 Citoyenne, Citoyen ! . . . 8
4.2 L'histoire est écrite par le camp des vainqueurs . . . 8
4.3 Retrouvons notre France, celle de 1789 . . . 10
4.4 Proposition de loi Référendaire 'Héritage Universel' . . . 11

5 Textes écrits par Michel Touzard du collectif "RRCC" **12**
5.1 Proposition de candidatures sans soutien . . . 12
5.2 Possibilités de première décision du Président-Citoyen . . . 13
5.3 Propositions d'articles de Constitution . . . 13
5.4 Appel à l'Insurrection Démocratique par une Révolution Tranquille . . . 14
5.5 Propositions de méthodes du choix final . . . 15

6 Textes écrits par Grégoire Lecocq du collectif "RDC" **16**
6.1 Vivre la démocratie . . . 16
6.2 Pourquoi il ne faut pas d'Assemblée Nationale Constituante . . . 19
6.3 Balises et repères des assemblées . . . 19

7 Textes écrits par Grégoire Lecocq du collectif "RC" **23**
7.1 Proposition de recours à la loi organique des "500 parrainages" . . . 24

8 Lettre aux Maires **25**

9 Liste des collectifs, organisations ou personnes soutenant 'La Présidentielle du Peuple' **26**

10 Slam-Calendrier de Motivation (Michel Touzard) **27**

CHAPITRE 1

DISPOSITION PAGES DU SITE

1.1) Première page de présentation

2027 – La Présidentielle du Peuple –

"La Souveraineté réside dans le Peuple"

Un Président-Citoyen en 2027, Mandataire Du Peuple !
Il doit s'engager à déclencher un processus constituant :
L'écriture d'une nouvelle Constitution, rédigée par tous.

Voir **chapitre 3** ASSEMBLÉES CONSTITUANTES LOCALES

Toutes les citoyennes et tous les citoyens sont potentiels candidats.

SÉLECTION DU CANDIDAT :

Toute personne peut proposer un candidat, ou se proposer à l'élection présidentielle.

Elle doit cependant remplir les conditionnalités définies ci-après :

- Probité, et casier judiciaire vierge
- Non professionnelle de la politique (Pas de mandat politique en cours)
- Qui exerce ou a exercé une profession
- S'engage à être le mandataire du Peuple
- Accepte la méthode de sélection de la candidature finaliste.

Un jour nouveau pour vivre la démocratie est possible avec La Présidentielle du Peuple !

1.2) Validation et sélection finale

La proposition de candidature pour être validée doit être signée par :

— La personne candidate,
— Et par 100 citoyennes ou citoyens qui acceptent le mandat exposé en **section 1.1** et s'engagent à soutenir la candidature la personne retenue. Voir en **chapitre 2** : "Engagement de la personne candidate avec 100 soutiens" et en **section 5.1** "Proposition de candidature sans soutien".

Sélection Finale :

Toutes ces propositions de candidature seront regroupées dans chacune des 18 régions, et au chef-lieu sera organisé un tirage au sort à partir de deux urnes, une pour les femmes et l'autre pour les hommes. Chacun mettra son nom dans chaque urne en présence du public. Du tirage au sort, il en résultera 18 hommes et 18 femmes désignés candidats potentiels. Ils se réuniront en ligne et possiblement en présentiel pour se connaître, et le choix final du candidat sera décidé plus tard. Vous pouvez participer à ce débat concernant la méthode de ce choix en allant en **section 6.1** : "PROPOSITIONS DE MÉTHODES DU CHOIX FINAL DU CANDIDAT"

TROIS COLLECTIFS DE LA COALITION CITOYENNE ONT CRÉÉ CE SITE.

REJOIGNEZ-NOUS INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT ! (VOIR **CHAPITRE 9**)

CHAPITRE 2

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE CANDIDATE

2.1) de LA PRÉSIDENTIELLE DU PEUPLE en 2027 avec soutien

Veuillez trouver à la page suivante le formulaire d'engagement de soutien au format A4. L'enjeu est de l'imprimer et de le distribuer à vos soutiens. Chaque soutien doit apporter sa signature au bout de chaque ligne.

La variante "enregistrement en ligne" ne permet pas l'authentification proprement dite des soutiens, une version papier est donc préférable. Les deux variantes seront donc proposées sur le site LA PRÉSIDENTIELLE DU PEUPLE.

ENGAGEMENT

DE LA PERSONNE CANDIDATE DE LA PRÉSIDENTIELLE DU PEUPLE EN 2027

Personne candidate : Nom, Prénom _____
Date et Lieu de naissance _____
Profession, actuelle ou avant retraite _____
Courriel _____
Téléphone _____
Adresse Postale _____

☐ Mon casier judiciaire est vierge.
☐ Ma probité est intacte.
☐ Je ne suis pas une personne professionnelle de la politique, et je n'exerce pas de mandat en cours.
☐ J'accepte la méthode de sélection finale pour être la personne candidate de LA PRÉSIDENTIELLE DU PEUPLE.
☐ J'accepte les objectifs et le plan d'action de LA PRÉSIDENTIELLE DU PEUPLE et je m'engage à les appliquer.

Signature du candidat

SOUTIENS DE LA PERSONNE CANDIDATE

NOM	PRÉNOM	COURRIEL	TÉLÉPHONE	CODE POSTAL	COMMUNE	SIGNATURE
Exemple	~~JACQUES~~	~~jacques.dupont@courriel.fr~~	~~+33601020304~~	~~75001~~	~~PARIS~~	*signature*

CHAPITRE 3

ASSEMBLÉES CONSTITUANTES LOCALES

3.1) Assemblée constituante de la commune de

Nom de la commune _____

3.2) Ou Nom de l'assemblée constituante non spécifiquement rattachée à une commune

Nom de l'assemblée _____

3.3) Objectifs

Écrire des propositions d'articles d'une nouvelle Constitution pour la France, jusqu'à l'échéance présidentielle.

Dans les pistes de réflexion, première variante, une Assemblée Nationale Constituante de la Présidentielle du Peuple sera tirée au sort. Le nombre de ses membres pourra varier en fonction des besoins, des circonstances, et de ses rentrées en donations.
Deuxième variante, nous encouragerons les fondateurs, initiateurs et promoteurs d'assemblées indépendantes, libres, plurielles et locales d'essaimer sur le territoire français et Outre Mer. Voir à la **section 6.3**.

Cette assemblée sera chargée de centraliser les articles, et avec l'aide d'une Intelligence Artificielle et d'experts, de finaliser la proposition de Constitution de La Présidentielle du Peuple, après des allers et retours entre les assemblées constituantes locales. Plus il y aura d'assemblées constituantes locales, plus la proposition constituante sera connue, et plus il y aura de citoyennes et de citoyens qui pourront en avoir connaissance et les motiver à voter pour la personne candidate de La Présidentielle du Peuple. Plus de citoyennes et de citoyens impliqués dans les communes permettra aussi plus de contacts directs avec les maires.

Une fois élue, la personne s'engage à lancer un grand débat dans les communes, institutionnel cette fois-ci. Cela permet à la nouvelle Constitution d'être finalisée par une assemblée officielle, et soumise au référendum le plus tôt possible après l'élection.

3.4) Plan d'action d'une assemblée constituante

Vous êtes libres de ne pas suivre les 4 actions suivantes, et de passer directement à la 5, ou de n'appliquer que celles qui vous conviennent.

1. Informer le maire de la commune, par écrit, de la création d'une assemblée constituante et la faire enregistrer pour qu'elle soit mise aux archives de la commune. Ce n'est pas obligatoire dans un premier temps, mais vivement recommandé pour établir le côté institutionnel de la démarche, et le faire quand on estime évident d'officialiser l'assemblée.
2. Écrire un cahier d'exigences et de règles simples de fonctionnement de l'assemblée.
3. Commencer à écrire et à partager une courte et simple charte communale avec les habitants de la commune pour les inclure dans le processus, puis échanger les chartes avec d'autres assemblées constituantes.
4. Publier un Journal Officiel de l'assemblée avec les propositions d'articles de constitution nationale, et le partager aussi avec d'autres assemblées.
5. Envoyer ces articles à l'ANC, puis étudier et débattre les retours de celle-ci et envoyer des remarques et propositions.

L'OBJECTIF D'UNE CONSTITUTION EST DE SERVIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, DE S'ASSURER D'UN TEXTE CORRECTEMENT ÉCRIT AVEC DES PHRASES SIMPLES, AU PRÉSENT DE L'INDICATIF, COMPRÉHENSIBLES, DE FAÇON À CE QUE CE TEXTE SOIT VU ET APPRIS À L'ÉCOLE, ET QU'IL SERVE À L'UTILITÉ COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ. IL DOIT ÊTRE RÉDIGÉ À LA FAÇON D'UN CONTRAT, DÉFINISSANT ADROITEMENT LES LIMITES DE CHAQUE POUVOIR. ENFIN, CHAQUE ARTICLE ÉCRIT CORRESPOND À UNE IDÉE.

Futurs membres de l'ANC de La Présidentielle du Peuple : Écrire 'Oui' en bout de ligne si vous choisissez de participer au tirage au sort pour être membre de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) de 'La Présidentielle Du Peuple' (LPDP). Une rétribution financière pourra être envisagée pour les membres ainsi que pour les experts qui voudront bien aider, en fonction des rentrées en donations, mais le bénévolat sera sinon obligatoire, ainsi que l'utilisation de solutions IA.

Nom	Prénom	Adresse Courriel	Tirage au sort ANC

Propositions d'article(s) ci-dessous :

-
-
-

(A envoyer à l'Assemblée Nationale Constituante LPDP)
(Écrire aussi au verso de la page imprimée et sur pages agrafées, ou en page(s) suivante(s) de document électronique.)

3.5) Références

— Constitution Mumble https ://mumbleconstituant.wordpress.com/notre-constitution-mumble/
— Plan C d'Etienne Chouard https ://www.lecanardrépublicain.net/IMG/pdf/etienne-chouard-free-fr_1.pdf
— Sur https ://www.youtube.com/@MagazineNexus, voir les Ateliers Constituants d'Etienne Chouard
— Les citoyens constituants https ://www.youtube.com/watch ?v=wluMC6kSqWo

CHAPITRE 4

TEXTES ÉCRITS PAR JACKY COIFFET DU COLLECTIF "2027 MA FRANCE"

"2027 – Ma France" : Présente un projet de loi référendaire visant à limiter le transfert de capital entre générations afin de mettre fin à la domination oligarchique, et permettre un Héritage Universel pour tous les jeunes à 25 ans.

https ://2027-mafrance.fr

4.1) Citoyenne, Citoyen !

2027 peut être la dernière chance de renverser ce système présidentialiste et ploutocratique qui nous domine et nous conduit à la misère et à la ruine de notre France.

Réagissons ensemble : Participer massivement au choix et au soutien des personnes qui remplissent les conditionnalités pour prendre la Présidence de la République et défendre l'intérêt général contre ce système pervers qui nous broie.

Fédérons-nous avec tous les groupes de notre région (Gilets Jaunes, Collectifs, Associations, voire même adhérents ou sympathisants de partis politiques, sans exclusive, dans une démarche personnelle et non partisane) pour présenter un mandataire issu du Peuple pour nous représenter à la Présidence de la République en 2027.

Alors engagez-vous :

— A rechercher un candidat à soutenir ou à l'être vous-même ?
— A participer au débat dans votre commune avant la Présidentielle, et après, lors des consultations de l'Assemblées Constituante institutionnelle initiée par la Présidence de la République si notre mandataire

du Peuple est élu en 2027.

4.2) L'histoire est écrite par le camp des vainqueurs

Petit rappel historique :

— Le 14 juillet 1789 On prenait la Bastille
— Le 4 Août 1789 On abolissait les privilèges
— Le 26 Août 1789 On proclamait la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) :
— Article 1 : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
— Article 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.
— Mais le 28 octobre 1789 l'Assemblée adoptait un régime censitaire qui replaçait sous l'aristocratie des riches, les pauvres. L'abbé Grégoire s'en offusquait : « Il est temps d'honorer l'indigent ; il a des devoirs à remplir comme citoyen, quoique sans fortune ; il suffit qu'il ait un cœur français. »

Robespierre ne fut pas en reste pour critiquer ce système :
« Le peuple ne demande que le nécessaire, il ne veut que justice et tranquillité ; les riches prétendent à tout, ils veulent tout envahir et tout dominer. Les abus sont l'ouvrage et le domaine des riches, ils sont les fléaux du peuple ; l'intérêt du peuple est l'intérêt général, celui des riches est l'intérêt particulier, et vous voulez rendre le peuple nul et les riches puissants. »

Mais ne sommes-nous pas revenus au temps des puissances d'argent ?

Ne faudrait-il pas modifier l'article 1 de la DDHC ? Comme ceci :
« Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune, par le travail et non par la rente ».

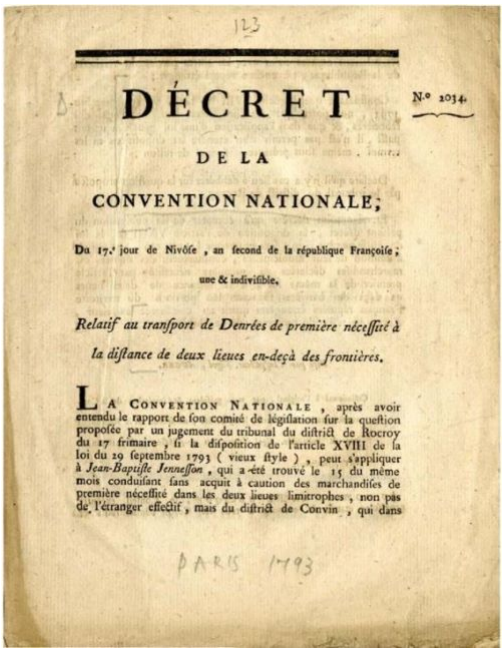

DÉCRET

N.° 1034.

DE LA

CONVENTION NATIONALE;

Du 17.e jour de Nivôse, an second de la république Françoise; une & indivisible.

Relatif au transport de Denrées de première néceſſité à la diſtance de deux lieues en-deçà des frontières.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ſon comité de légiſlation ſur la queſtion propoſée par un jugement du tribunal du diſtrict de Rocroy du 17 frimaire, ſi la diſpoſition de l'article XVIII de la loi du 29 ſeptembre 1793 (vieux ſtyle), peut s'appliquer à *Jean-Baptiſte Jenneſſon*, qui a été trouvé le 15 du même mois conduiſant ſans acquit à caution des marchandiſes de première néceſſité dans les deux lieues limitrophes, non pas de l'étranger effectif, mais du diſtrict de Convin, qui dans

PARIS 1793

FIGURE 4.1 – Simone Weil, philosophe (1909 – 1943)

4.3) Retrouvons notre France, celle de 1789

« S'il y a eu en 1789 une certaine expression de la volonté générale, bien qu'on eût adopté le système représentatif faute de savoir en imaginer un autre, c'est qu'il y avait eu bien autre chose que des élections.

Tout ce qu'il y avait de vivant à travers tout le pays — et le pays débordait alors de vie — avait cherché à exprimer une pensée par l'organe des cahiers de revendications. Les représentants s'étaient en grande partie fait connaître au cours de cette coopération dans la pensée ; ils en gardaient la chaleur ; ils sentaient le pays attentif à leurs paroles, jaloux de surveiller si elles traduisaient exactement ses aspirations.

Pendant quelque temps — peu de temps — ils furent vraiment de simples organes d'expression pour la pensée publique. Pareille chose ne se produisit jamais plus. »

Simone Weil

4.4) Proposition de loi Référendaire 'Héritage Universel'

Modifier les règles des successions, pour renverser ce système ploutocratique. Ces nouvelles règles des successions pourront être rédigées par une Assemblée Citoyenne selon le projet défini ci-dessous. Il pourra être débattu après l'élection dans toutes les communes et soumis à Référendum à l'issue de ces consultations.

Art. 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » (Vivre dignement par son travail, pas par la rente). Le plafonnement de l'héritage, dons et legs perçus tout au long de sa vie et la création d'un héritage universel, une dotation en capital versé à tous les jeunes adultes à 25 ans, est la solution la plus rationnelle et la plus équitable.

Exemple de projet :
- *Plafonnement de l'héritage : 55 ans du SMIC brut annuel soit en janv.26 : 1 200 000 euros maximum par enfant.*
- *Héritage universel : 4% du maximum, soit 48 000 euros, qui correspond à la dette par habitant que l'on laisse sur les épaules de nos enfants : la solidarité intergénérationnelle, les jeunes contribuant aux retraites des anciens.*
- *Pas de frais de succession jusqu'à 720 000 euros par enfant (60% du max.), taxe de 45% au-delà pour financer l'héritage universel.*
- *Lorsque les enfants ont perçu le plafond de l'héritage et lorsqu'il y a entreprise, elle est transmise aux salariés sous forme de coopératives sans taxe.*
- *Le reste taxé à 70% pour financer l'héritage universel.*

A l'image de l'assemblée constituante, une assemblée citoyenne serait tirée au sort pour rédiger les règles des successions. Son projet, soumis à débats dans toutes les communes, pourra faire l'objet d'amendements. Le Peuple se doit de réécrire les règles du Pouvoir. Nous sommes le nombre face aux puissances d'argent.

CHAPITRE 5

TEXTES ÉCRITS PAR MICHEL TOUZARD DU COLLECTIF "RRCC"

Réseaux des Résistants et Coluches du Cœur (Collectif RRCC) : La Démocratie Commence Aujourd'hui (DCA) : Livre commençant par : 'Et si on tirait au sort le président ?' et qui finit : 'Et si nous étions tous candidats à la présidentielle ?' Dialogues, entre les membres du Collectif, et entre des personnages fictifs ; + livre : Chansons Parodiques Satiriques, tous deux rédigés par Michel INUIT, parus chez ***https ://www.lulu.com/fr***

Demander le document qui résume DCA dans une proposition d'article pour Nexus par e-mail à : ***rrccdca@gmail.com***

5.1) Proposition de candidatures sans soutien

Seriez-vous candidat s'il était possible qu'une personne seule, sans soutien, puisse l'être, assurant sur l'honneur correspondre aux conditionnalités ? Vous pouvez répondre positivement à cette possibilité de candidature, et ainsi désirer vous impliquer dans "La Présidentielle Du Peuple" et son plan d'action. Par cela, vous donneriez plus de chance à la personne, candidate finale sélectionnée, de l'emporter à l'élection grâce au nombre de personnes la supportant. Si de nombreuses personnes répondaient positivement, cela pourrait faire évoluer le processus de sélection du candidat, avec des personnes, sans soutien de 100 autres, et qui participeraient au tirage au sort.

Cela se passerait au niveau départemental, pour les personnes sans soutien, à condition que soit atteint le seuil de 1 candidat pour 500 habitants. Les départements atteignant ce seuil pourraient avoir la possibilité d'un tirage au sort à leur niveau, en mettant, au chef-lieu, leurs noms dans deux

urnes femmes/hommes, et en participant ensuite au tirage au sort de leur région.

Exemple : Pour la Lozère (100 000 habitants), cela donne le seuil de 200 personnes candidates à atteindre. Pour le Nord (2 600 000), le seuil est de 5200.

Engagement de la personne candidate de
La Présidentielle du Peuple pour 2027
(Sans soutien)
A envoyer à (adresses courriel)

Personne qui est candidate :
Nom, Prénom : _____
Date de naissance : _____
Profession, actuelle ou avant retraite : _____
Mon adresse courriel est : _____
Mon code postal est : _____
Mon casier judiciaire est vierge et ma probité est intacte.
Je n'ai jamais été une personne professionnelle de la politique.
J'accepte la méthode de sélection de la candidature finaliste pour être candidate à l'élection Présidentielle
J'accepte les objectifs et le plan d'action de "La Présidentielle du Peuple" et je m'engage à les appliquer.

Je m'engage à motiver d'autres personnes à être candidats de façon à impliquer le plus grand nombre de personnes possibles, afin que La Présidentielle du Peuple soit un succès, avec le plus de chances possibles de réussir l'élection de notre candidat pour qu'il puisse soumettre au vote en référendum une nouvelle constitution écrite potentiellement par tous. Pour les personnes candidates sans soutien, le tirage au sort sera départemental, et est soumis à la condition de rassembler au moins 1 candidat pour 500 habitants dans le département de résidence. Le tirage au sort se fera dans deux urnes au chef-lieu de département, en public. Chaque candidat mettra son nom dans deux urnes femmes et homme séparées, puis chaque paire homme-femme départementale tirée au sort viendra s'ajouter aux candidats avec soutiens tirés au sort directement au niveau régional, pour la sélection finale.

Signature :

Les candidats individuels, sans soutiens, doivent quand même se soutenir et propager collectivement La Présidentielle Du Peuple, pour arriver au but final : un président citoyen !

5.2) Possibilités de première décision du Président-Citoyen

Avant que la Nouvelle Constitution soit finalisée, votée en référendum et appliquée, (célébrant ainsi la Création de la Première Démocratie Véritable), en tant que dernier président de la 5ème République, il aura plusieurs possibilités :

1. *Laisser en place le gouvernement précédent à titre provisoire pour exécuter les affaires courantes, comme cela a été le cas après les élections législatives de 2024 pendant la soi-disant 'Trêve Olympique'.*
2. *Nommer un Premier Ministre et un gouvernement à titre provisoire.*
3. *Laisser l'Assemblée Nationale, et les partis entre eux, décider d'une coalition de gouvernement.*
4. *Les tirés au sort non-retenus pour la candidature présidentielle dans chaque région pourraient être nommés ministres provisoires pour expédier les affaires courantes et préparer l'application de la nouvelle constitution quand elle sera finalisée et votée par référendum.*
5. *Une solution originale pourrait être une Convention Citoyenne de 1010 personnes, tirée au sort et donc statistiquement représentative (10 par département) chargée d'assurer la Transition Démocratique, par une Gouvernance Citoyenne et une Souveraineté Populaire. Cette Convention ouvrirait un Grand Débat sur les sujets importants, avec tous les français avant l'élection présidentielle et commencerait à appliquer les mesures les plus urgente après, ainsi que les affaires courantes, par des délégués mandatés, élus par la Convention, ou tirés au sort, en fonction du domaine traité. A compléter !*

— *Autre solution à proposer !*

5.3) Propositions d'articles de Constitution

Articles proposés par les 'Réseaux des Résistants et Coluches du Cœur'(RRCC)
(Demander une ébauche plus complète de 21 Articles à : ***rrccdca@gmail.com****)*

Article Premier : Le Président préside, le Gouvernement gouverne et exécute les décisions et les lois votées par l'Assemblée Nationale des Citoyennes et des Citoyens (ANCC), qui sont tirés au sort, et par le peuple en Référendums, d'Initiative Citoyenne (RIC) ou d'Initiative de l'ANCC (RIANC).

Article Second : Le Tirage Au Sort est institué comme la seule manière d'avoir des assemblées réellement représentatives à tous les niveaux de la nation, avec un échantillon statistiquement représentatif d'une population. Leur renouvellement tous les ans par moitié assure à un maximum de citoyens de participer aux décisions de ces assemblées et aussi de permettre une continuité. Cet échantillon pour l'Assemblée Nationale des Citoyennes et des Citoyens (ANCC) est fixé à 1010 citoyens, 10 par départements Les autres niveaux de représentation sont traités dans d'autres articles.

Article 3 : La Première Démocratie de la République Française (PDRF) considère que la séparation des pouvoirs, exécutif, législatif, et judiciaire, sous les 5 Républiques du passé, était de fait un leurre. Elle décide donc que le pouvoir du Peuple Souverain réside dans ses seules assemblées représentatives et dans le principe du référendum. Par conséquent, l'ANCC légifère (rédige des lois et les vote) en assemblée polentière, et les applique dans le cadre de 19 ministres de 50 personnes, et 1 de 60, le ministère de la justice.

Article 4 : Les 1010 citoyennes et citoyens de l'ANCC représentent le peuple pour une durée de 2 ans, avec renouvellement par moitié tous les ans. La première année, il y a 5 citoyennes et 5 citoyens tirés au sort par département. A la fin de la première année, le choix de la moitié renouvelable (505, soit 5 par département) se fait par tirage au sort. Les années suivantes, la moitie qui se retire est automatique. Le tirage au sort des nouveaux Représentants du Peuple s'effectue comme suit : Toute citoyenne et tout citoyen peut mettre son nom dans deux urnes au chef-lieu de département en présence publique, et cet événement essentiel de la démocratie peut faire l'objet d'une fête. Le tirage au sort se fait le soir par un garçon et une fille qui tirent comme indiqué plus haut la première année, puis les années suivantes : 5 noms de citoyennes ou de citoyens correspondant aux genres des Représentants de la moitié renouvelable tirée au sort préalablement pour leur département à la fin de la première année, ou de manière automatique les suivantes.

Article 5 : Le pouvoir judiciaire est exercé par l'Assemblée Citoyenne Ministérielle de la Justice et par des Assemblées Citoyennes Départementales de la Justice, de 20 personnes tirées au sort. Leur rôle est de veiller à l'impartialité de la Justice, et d'organiser le tirage au sort des jurés citoyens dans toutes les cours de justice à tous les niveaux afin de participer aux décisions des juges, (comme cela se fait dans les jurys d'assise). Le fonctionnement détaillé de ce système est précisé dans une lois organique voté par l'ANCC.

Article 6 : Le pouvoir médiatique est réglementé par l'Assemblée Citoyenne Ministérielle des Médias (ACMM). Celle-ci est chargée de mettre en place un système qui permet une information soumise à des règles en lien avec la Charte de Munich, et de surveiller son application. Cette ACMM n'aidera financièrement que des compagnies de journalistes qui fonctionnent d'une manière coopérative, indépendantes de pouvoirs financiers. Ceci est valable pour la presse papier aussi bien que pour les chaines Internet, ou de radio et de télévision qui veulent avoir un journal parlé ou télévisé ou des reportages d'information. Elles devront engager des équipes de journalistes qui seront indépendantes des chaines. Les chaines devront financer le fonctionnement technique. La rémunération des journalistes d'émissions d'information seront financées par les personnes qui regardent ces émissions, comme c'est le cas pour les médias sur Internet, et par l'ACMM, qui doublera les sommes recueillies.

5.4) Appel à l'Insurrection Démocratique par une Révolution Tranquille

Appel à tous ceux qui refusent le système politique actuel, avec ses magouilles, ses décisions favorisant les riches qui les ont aidés à se faire élire, et leurs recours à la manipulation de la population pour mieux contrôler et imposer leur vision de la vie publique. "La Présidentielle Du Peuple" est le moyen de nous en sortir par l'accès à la vraie souveraineté des citoyennes et des citoyens dans leur vie quotidienne et collective. Cela passe par le tirage au sort d'une personne candidate citoyenne à la Présidence en 2027, ou tous peuvent être candidats (excepté les 'professionnels' de la politique).

Ceci s'adresse à tous les français, individuellement ou à travers leurs organisations : associations, agoras, partis en dehors des pouvoirs, médias alternatifs, etc. En particulier, nous nous adressons cet appel à tous les candidats hors système des partis au pouvoir, et qui ont été répertoriés sur différents

sites (comme France-presidentielle.fr) : Thierry Casasnovas, Alexis Poulin, Patrick Sébastien, Francis Lalanne, Didier Maïsto, Idriss Aberkane, Jean-Dominique Michel, Béatrice Rosen, Florian Philippot, Français Asselineau, Juan Branco, Amélie Ismaïli, Mélodie Féron, Virginie Joron, Georges Kuzmanovic, Philippe Murer, Clémence Houdiakova, Pierre Guillaume Mercadal, Pierre Jovanovic, Frédéric Bascunana, Etienne Chouard, Régis de Castelnau, etc.

Motivation et Plan d'Action :

— ***Insurrection Démocratique*** *: La Présidence est la Force de la 5e République mais peut devenir sa faiblesse, par une insurrection citoyenne dans cette élection au suffrage universelle, celle qui a le plus fort pourcentage de participation : Insurrection dans les urnes de tous ceux qui en ont marre de ce système et ne votent plus.*
Il y a aussi tous ceux qui pensent qu'on ne pourra jamais changer les choses par l'élection et le système des partis à travers ses "professionnels" de la politique. Cependant, comme Coluche en 1981, qui a obtenu 16% d'intentions de vote, une mobilisation révolutionnaire par l'écriture d'une nouvelle constitution soutenue par un candidat citoyen peut récolter encore plus de votes.

— ***Révolution Tranquille*** *: Des flash mobilisations 'à la Gilets Jaunes', dans les ronds-points, aux péages d'autoroute, et dans tous les lieux publics, en distribuant des tracts et en chantant des chansons satiriques, mais flash-mobs, courtes par définition, puis disparaissant aussi vite qu'en arrivant sur les lieux. C'est la Révolution Tranquille dans des milliers de communes chaque jour, sans manifestations centralisées, massives, qui durent : à se faire tirer dessus !*

5.5) Propositions de méthodes du choix final

1. *Choix 'Femmes/Hommes'*

   A- Les 18 femmes et 18 hommes, tirés au sort dans chaque région, seraient soumis un deuxième tirage au sort. Les régions seraient numérotées par ordre alphabétique, et un tirage au sort se ferait avec deux bulletins : Femmes et Hommes. Si le bulletin 'Femmes' est tiré, toutes les femmes des régions impaires seraient sélectionnées, et par conséquent, aussi les hommes des régions paires. Si c'est le bulletin 'Hommes' qui est tiré, ce serait le contraire. Il en résulterait 9 femmes et 9 hommes.

   B- Mettre en place une paire gagnante de candidats. Une femme et un homme seraient les deux candidats restants jusqu'au moment de la recherche des parrainages. Alors, il y aurait un tirage au sort entre les deux pour être la personne candidate officielle, l'autre serait la suppléante. La parité, même si elle n'est pas officielle dans la constitution actuelle, serait symbolique, mais motiverait les électeurs à voter pour la personne candidate, et les constituants à mettre cette parité dans la nouvelle constitution, avec la proposition d'une paire mixte président et vice-président.

2. *Choix du scrutin final :*

   a) Le choix de la personne retenue dans le cas A et les deux personnes, une femme et un homme dans le cas B, se ferait par un vote des 18 (dans le cas A) ou 36 (dans le cas B) qui ont été tirés au sort, et par un scrutin à jugement majoritaire (ou au vote nuancé). Dans le cas B, les deux personnes retenues le seraient par un vote des femmes entre-elles, et des hommes entre-eux. (innovation)

   b) Les femmes pourraient voter pour 3 femmes, et les hommes pour 3 hommes, et les 6 finalistes qui obtiendraient le plus de voix au scrutin à jugement majoritaire (ou au vote nuancé), pourraient être soumis à un vote de tous les français qui le souhaiteraient, et qui désigneraient le candidat final, ou deux, un homme et une femme (avec le cas B), parmi ces 6. Le vote se passerait au chef-lieu de chaque département, dans les urnes. (mélange tradition / innovation)

c) La liste des 18 candidats est proclamée par "La Présidentielle du Peuple" et il y a organisation de points de vote physique partout en France Métropolitaine et Outre Mer pour une élection classique à un seul tour. (tradition)

Écrivez votre préférence. (On le fera sous forme de questionnaire à choix multiples, avec la possibilité d'écrire une proposition de méthode alternative)

CHAPITRE 6

TEXTES ÉCRITS PAR GRÉGOIRE LECOCQ DU COLLECTIF "RDC"

Réunion et Décision Citoyenne : Le collectif a pour objet social de faire de la politique à l'échelon local, national et européen ; de présenter des candidats en lice pour les présidentielles ; de rassembler les citoyens sur le plan de la coopération. Pour y parvenir, il fait la promotion et l'exercice du droit de réunion. Il fait ainsi de l'affaire de vivre la démocratie, une de ses priorités.

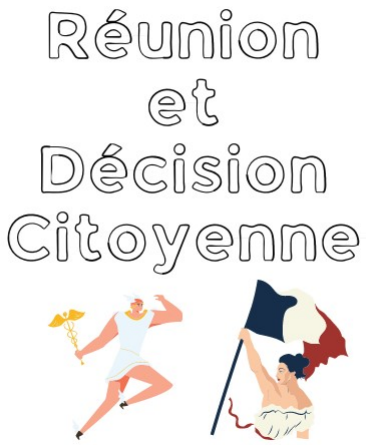

https ://reuniondecisioncitoyenne.fr

6.1) Vivre la démocratie

GRANDS PRINCIPES À DÉVELOPPER DANS UNE NOUVELLE CONSTITUTION

La démocratie se définit comme l'exercice du pouvoir de décider du peuple, par le peuple et pour le peuple. Depuis le début de la Ve République, le peuple de France confie toujours son pouvoir de décision sans avoir la possibilité de contrôler ou renvoyer celles et ceux qui décident à sa place. Par conséquent, il est établi de rendre le pouvoir de décision au peuple au travers un dispositif innovant d'assemblées locales permettant la reconquête du pouvoir législatif.

LES GRANDS PRINCIPES D'UNE DÉMOCRATIE

1. *Que les pouvoirs soient séparés entre le législatif et l'exécutif. En complément, le judiciaire est en application coercitive des deux premiers, qu'il défende l'exécutif ou le punisse, et qu'il défende le législatif ou le punisse.*

2. *Que les droits fondamentaux des citoyens soient garantis. C'est le devoir de tout citoyen.*
3. *Que la population puisse avoir une information éclairée, accessible et transparente pour se faire sa propre opinion, pouvoir débattre puis décider. C'est l'iségorie.*
4. *Que les décisions soient prises au plus près des réponses à apporter. C'est la subsidiarité.*
5. *Que tout organe exécutif au service de la population puisse mettre en œuvre les décisions prises par les citoyens. C'est le mandat impératif.*
6. *Que la population puisse évaluer, contrôler et renvoyer les personnes qui mettent en œuvre ses décisions. C'est le mandat révocatoire.*
7. *Que la population puisse gérer sa monnaie. C'est la souveraineté d'un pays.*

LE DÉCLIN DE LA DÉMOCRATIE EST ÉVIDENT PAR :

— *Un fonctionnement ochlocratique (la rue ou les foules)*
— *Un fonctionnement oligarchique (une poignée d'individus décisionnaires)*
— *Un fonctionnement ploutocratique (le pouvoir par l'argent)*
— *Du clientélisme partisan (un régime de partis)*
— *La déresponsabilisation des individus (la mise sous tutelle et le divertissement)*

D'OÙ "COMMENT RESTAURER LA SÉPARATION DES POUVOIRS ?"

— *Donner le pouvoir de décision à la population. (Réorganisation du pouvoir législatif)*
— *Un changement de constitution. Proposer de nouvelles règles au pays.*
— *L'éducation populaire. Proposer des contenus civiques et pédagogiques en regard de la gestion d'un pays souverain.*
— *Le pouvoir de créer et de détruire de la monnaie.*

LES 7 DROITS FONDAMENTAUX *(Héritage de 1789 - DDHC)*

1. LA LIBERTÉ

   « Le pouvoir de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». La liberté ne se réduit pas à une absence de contraintes : elle s'accompagne d'un devoir moral envers les autres.

   Plusieurs libertés en découlent :

   — *La liberté de pensée et de conscience, qui permet à chacun de croire, de douter ou de ne pas croire.*
   — *La liberté d'expression, qui permet de parler, écrire, publier.*
   — *La liberté d'aller et venir, nul ne peut être emprisonné ou exilé arbitrairement.*
   — *La liberté économique, chacun peut choisir son métier et disposer librement du fruit de son travail.*

   La libre communication des pensées et des opinions fonde la liberté de la presse, la liberté d'expression, et le droit à l'information. Celle-ci garantit la transparence, la critique du pouvoir et assure le débat public. La liberté, dans son ensemble, repose sur la limite fixée par la loi.

2. L'ÉGALITÉ

   « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Il ne s'agit pas d'une égalité de condition, mais d'une égalité devant la loi, c'est-à-dire :

   — *Égalité juridique : la loi est la même pour tous, qu'elle protège ou qu'elle punisse.*
   — *Égalité devant l'impôt : les privilèges fiscaux de l'Ancien Régime sont abolis ; chacun contribue selon ses capacités.*
   — *Égalité d'accès aux charges publiques : les distinctions ne reposent plus sur la naissance, mais sur l'utilité publique, c'est-à-dire, le mérite et le talent.*

Cette égalité civile et politique marque la fin des castes et des hiérarchies de naissance : l'homme devient citoyen.

3. LA PROPRIÉTÉ

La propriété est proclamée « droit inviolable et sacré ». Elle incarne la liberté économique et la sécurité personnelle : posséder, c'est garantir son indépendance face au pouvoir.

4. LA SÛRETÉ

La sûreté désigne la protection des individus contre l'arbitraire du pouvoir. Nul ne peut être arrêté, détenu ou puni sans fondement légal ; les citoyens sont protégés par la loi contre les abus de l'État. Elle fonde le principe de l'État de droit : la police et la justice n'agissent que dans le cadre fixé par la loi, garantissant à chacun la présomption d'innocence et le droit à un procès équitable.

5. LA RÉSISTANCE À L'OPPRESSION

La résistance à l'oppression est le droit du peuple à se soulever contre un pouvoir tyrannique. Ce droit légitime la révolte lorsque les institutions ne défendent plus les libertés ni la justice. C'est une sorte de droit de dernier recours, qui consacre la souveraineté populaire : si le gouvernement trahit les principes de la Déclaration, le peuple a le devoir moral de s'y opposer.

6. LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

Le pouvoir ne vient plus du roi ni de Dieu, mais du peuple uni dans la Nation. Le gouvernement ne détient son autorité que par délégation ; il doit agir au nom et pour le compte du peuple. Ce principe fonde la légitimité démocratique et justifie la séparation des pouvoirs.

7. LA PARTICIPATION POLITIQUE

De cette souveraineté découle la participation des citoyens à la vie publique : proposer une idée, se présenter à une institution, débattre et décider en réunion. Chaque citoyen est en mesure de concourir à la formation de la loi et au contrôle du pouvoir. Le droit de réunion est reconnu comme le droit de se rencontrer, de s'entendre et de se réconcilier. Dans une certaine mesure, c'est la pratique de la fraternité. Il permet de s'unir librement autour d'idées, de causes ou de projets communs, sans autorisation préalable. Ce droit permet la formation de syndicats, de groupes de réflexion, d'associations politiques, culturelles et humanitaires, avec des représentants élus, munis des mêmes droits et devoirs que ceux d'un citoyen.

6.2) Pourquoi il ne faut pas d'Assemblée Nationale Constituante

Avec l'aide des trois scénarios ci-après, nous allons procéder à l'analyse de la création des assemblées constituantes, et répondre à la question posée.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE
TIRÉE AU SORT

SCÉNARIO 1	AVANTAGES	SCORE	INCONVÉNIENTS	SCORE
	centralisation de l'information	5	système représentatif	-5
	rapidité de traitement	4	manque d'ouverture et de liberté	-4
	arbitrage de lois entre assemblées	3	coût de la sélection et de la gestion	-3
	exercice d'un leadership naturel	2	contestation rarement possible	-2
	sélection par tirage au sort	1	notion du peuple oubliée	-1
SCORE = 0		15		-15

FIGURE 6.1 – *Scénario 1 : Une Assemblée Constituante élue par tirage au sort au niveau national. Notre commentaire : "Bien que cette idée soit intéressante, l'assemblée constituante nationale promet un progrès technique et opérationnel plus qu'un véritable projet politique ancré dans le besoin réel de la population."*

ASSEMBLÉES CONSTITUANTES LOCALES
RÉGIES PAR UN PROCESSUS NATIONAL

SCÉNARIO 2	AVANTAGES	SCORE	INCONVÉNIENTS	SCORE
	exercice d'un leadership naturel	5	manque d'ouverture et de liberté	-5
	reconnaissance entre assemblées	4	sélection obligatoire	-4
	expression du local	3	coût de la sélection et de la gestion	-3
	rapidité de traitement	2		
	innovation	1		
SCORE = 3		15		-12

FIGURE 6.2 – *Scénario 2 : Assemblées constituantes locales régies par un processus national. Notre commentaire : "Les assemblées constituantes locales régies par un processus national ont la faculté de réaliser un travail rapide, puisque contractualisées par un tiers ou par une autorité. Mais elles pêchent par manque d'ouverture et de liberté."*

ASSEMBLÉES CONSTITUANTES LOCALES
AUTO-PROCLAMÉES

SCÉNARIO 3	AVANTAGES	SCORE	INCONVÉNIENTS	SCORE
	exercice d'un leadership naturel	5	représentation nationale à prévoir	-5
	gratuité	4	rapidité de traitement	-4
	expression du local	3		
	innovation	2		
SCORE = 5		14		-9

FIGURE 6.3 – *Scénario 3 : Assemblées constituantes locales auto-proclamées. Notre commentaire : "Les assemblées constituantes locales auto-proclamées permettent l'expression de la liberté des citoyens au niveau local. Ils sont libres de créer et de gérer leur structure, de façon bénévole. Leurs difficultés seront situées dans l'entente, la reconnaissance et la coordination avec les autres assemblées. Mais il serait intéressant qu'elles mutualisent leurs efforts législatifs sur un portail internet en commun."*

6.3) Balises et repères des assemblées

BALISES ET REPÈRES DES ASSEMBLÉES

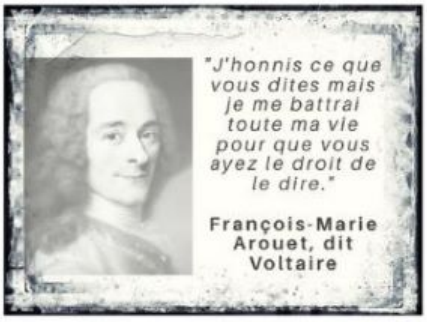

PREMIER PILIER

Fondement d'une démocratie vivante

Forger des débats structurés, vivants et exigeants, où la richesse de l'altérité est une force motrice. Honorer la liberté d'expression et la dignité de chacun. Accueillir la divergence et travailler sur le fond avec respect. Écouter avec curiosité. La richesse des idées alimente une démocratie authentique.

DEUXIÈME PILIER

Créer et Nourrir le Lien Dynamique de la coopération

Affirmons la volonté de coopération et d'exemplarité. Organisons, structurons et entretenons les dynamiques collectives. Renforçons la capacité à créer et à nourrir le lien de complicité productive en confiance entre les individus.

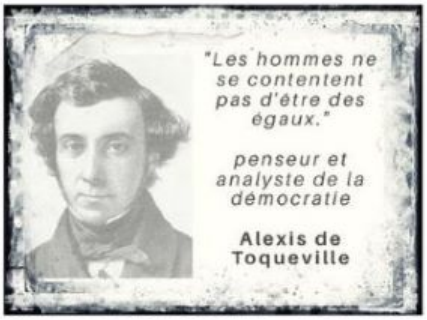

TROISIÈME PILIER

Vers une Équité Structurée : Encadrer la Forme, Libérer l'Esprit

L'équité entre les individus sera garantie par des repères appropriés, définis par le format des réunions, établies par leurs initiateurs. Le contenu des échanges demeure libre. Seuls la forme, le temps de parole et les outils sont encadrés.

QUATRIÈME PILIER

Parole, Action et Expérience

Offrir aux individus la possibilité de créer et d'agir. L'usage juste du langage garantira la clarté et l'honnêteté. La cohérence, entre les paroles, les gestes et les actes, responsabilise. L'assemblée sera le foyer des justes. Devenir créateur, pour développer sa souveraineté, détermine ce qui prévaudra et s'inscrira dans l'expérience du peuple libre.

FINALITÉS DES ASSEMBLÉES

Les assemblées, réunions locales, agoras, maisons référendaires, tiers lieux, cafés citoyens : des mots qui peuvent attirer les personnes comme les repousser. Ces termes permettront l'occupation de l'espace privé et public pour vivre une vraie démocratie. De surcroit, ses contributeurs inventeront de nouvelles façons de la vivre et de voir. C'est par l'action que prospérera l'organisation ou périclitera l'inutile, c'est-à-dire par la loi de la sélection naturelle. Des mots nouveaux feront leur apparition dans le champ lexical. Et notre place est à l'initiative et à l'amorçage de la mise en œuvre et cela se produit au sein d'une coalition citoyenne.

Article Premier

L'objectif idéologique est de créer un maillage dense et productif dans l'intelligence collective, à l'aide de débats contradictoires et éclairés, afin de faire apparaitre un nouveau modèle dominant. C'est une prise de conscience d'un changement global et radical des pratiques politiques actuelles, de façon à les arrêter et les remplacer.

Article Deux

L'objectif pratique est de prendre en charge tout ce qui est local. Car le processus décisionnaire est plutôt simple à mettre en œuvre. Si le citoyen est naturellement nanti et compétent sur les affaires locales, il est en capacité de les décider. Ce sont des sujets locaux qui relèvent du terrain dans lequel les êtres humains évoluent, non de l'administration centrale d'un pays. La finalité de ces assemblées est de récupérer le pouvoir de décision local, cette expression de la souveraineté par l'exercice du pouvoir législatif, et ce qui sera la première pierre d'une réelle démocratie en France.

Article Trois

Au niveau national, nous avons le devoir de gérer tous ensemble l'administration et la gestion souveraine de notre pays.

POINTS DE FONCTIONNEMENT

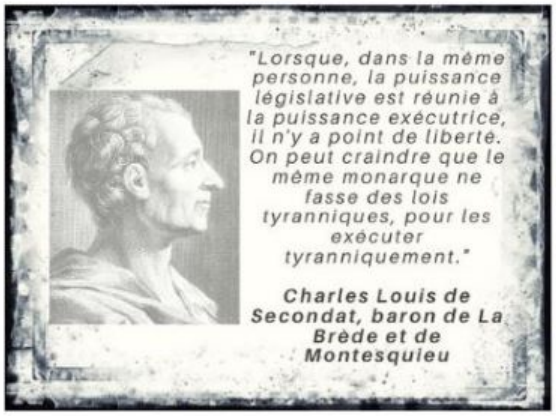

"LIBERTÉ DE LES UTILISER"

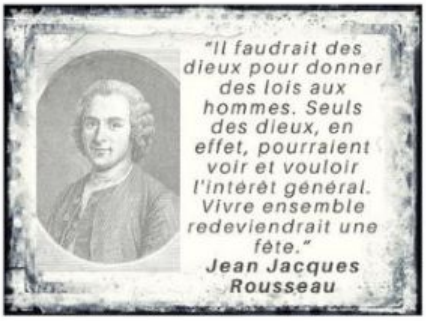

POINT UN

La gratuité

La gratuité des réunions est propre au format géré par leurs promoteurs, cela est bon car elle stimule la liberté d'expression.

POINT DEUX

L'accessibilité

Tout le monde est bienvenu. C'est aux promoteurs de détecter les rapports de force au sein de leurs assemblées. L'admission de personnes peut faire l'objet d'un format de réunion adapté, inclusif ou à part.

CHAPITRE 7

TEXTES ÉCRITS PAR GRÉGOIRE LECOCQ DU COLLECTIF "RC"

Recours Constitution est une association Loi de 1901 qui s'est donnée pour objectif d'exercer un contrôle citoyen sur les lois et la constitution française selon une démarche juridiquement objective, consistant notamment à identifier et dénoncer tout article de la constitution française :

1. *soit comportant un ou plusieurs critères d'imprécision empêchant toute interprétation claire, et par voie de conséquence pouvant conduire à l'arbitraire.*
2. *soit comportant un ou plusieurs critères d'incohérence interne, c'est à dire révélant une ou plusieurs contradictions au sein du même article, et par voie de conséquence pouvant conduire à rendre ledit article inapplicable*
3. *soit comportant un ou plusieurs critères d'incohérence externe, c'est à dire révélant une ou plusieurs contradictions avec un ou plusieurs autres articles de ladite constitution, et par voie de conséquence pouvant conduire à rendre ces dits articles inapplicables L'association a également pour vocation d'identifier et de dénoncer tout article d'un code juridique contenant une formulation contradictoire avec un ou plusieurs articles de la constitution.*

In fine, l'association a pour vocation de mettre en œuvre tout type d'action judiciaire en vue de faire abroger chaque article ainsi dénoncé.

Les membres fondateurs de Recours Constitution sont Christian Laurut (président), Grégoire Lecocq (Sécrétaire) et Luc Laforets (Trésorier).

7.1) Proposition de recours à la loi organique des "500 parrainages"

CONTRE les spécificités de la loi organique du 6 novembre 1962 ARTICLES 2 et 3 (n°62-1292)
Au vu de ses précédentes modifications :
— la loi n° 76-528 du 18 juin 1976
— le décret 2001-213 du 8 mars 2001
— l'article 3 de la loi organique n° 2016-506 du 25 avril 2016

Qui ont permis d'importantes modifications sur la loi organique, relatives au processus d'élection du président de la République au suffrage universel.

Pièces justificatives apportées :

— Droits et libertés garantis : article 3 & 16 de la DDHC

Préambule : Il était prévu avant la mise en place de l'élection du président de la République en 1962, un système de présentation par cinquante grands électeurs, par l'ordonnance n°58-1064 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à l'élection du président de la République. Celui-ci pose le principe de la démocratie représentative ou délégative qui consacre la délégation des pouvoirs du peuple à ses représentants. Cependant, par la nécessité d'obtenir seulement cinquante signatures, il offrait au plus grand nombre, la possibilité de se présenter à la plus haute fonction publique de la République française.

Exposé des faits : Concourir à l'élection était donc accessible à tout citoyen français qui s'en donnait les moyens de se faire parrainer par cinquante grands électeurs. Est appelé grand électeur quelqu'un qui fait partie d'une institution de la République, en l'occurrence un député, un sénateur, un conseiller départemental ou régional ou un maire.

Mais ce système, entré en service par Michel Debré (auteur de la Constitution de 1958) et le Général De Gaulle, se complexifia de génération en génération pour devenir aujourd'hui le verrou institutionnel et juridique que nous connaissons. A savoir : cent parrainages puis cinq cents parrainages de grands électeurs, puis parrainages publics, puis un panaché de parrainages sur une dizaine de départements différents, puis le remplissage du cerfa de parrainage non plus par les candidats mais par les maires, puis les lettres envoyées à la poste sans accusé de réception. Il en va que ce système favorise les gros organismes politiques tels que les partis de gouvernement et affiliés, partis au pouvoir ou ceux qui ont pignon sur rue par de l'aide financière conséquente. Avec la montée de l'abstention d'élection après élection, cela ne concerne plus qu'une minorité de gens représentés.

Il est question de dire stop à un système bloqué par le droit, profitant à une poignée d'élus en capacité de se présenter. Nous demandons l'abrogation de la loi sur les parrainages, en l'occurrence, de faire abroger l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi du 16 novembre 1962 (version en vigueur aujourd'hui) précisant les modalités d'application de l'article 6 de la constitution, ainsi que les dispositions attenantes contenues dans le paragraphe 11 de l'alinéa II et le paragraphe 1 de l'alinéa V de l'article 3 de la même loi.

CHAPITRE 8

LETTRE AUX MAIRES

Madame/Monsieur le Maire,

***La Présidentielle du peuple** est une initiative pour désigner un Président-Citoyen en 2027, en dehors du système des partis, et pour rendre le pouvoir au Peuple souverain. Celui-ci sera Mandataire Du Peuple. Il doit s'engager à :*

- *Renouveler le régime politique, par une nouvelle Constitution.*
- *Cette nouvelle Constitution est rédigée du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple.*

Toutes les citoyennes et tous les citoyens sont potentiels candidats, et tous peuvent être constituants.

Comme vous le savez, le principal obstacle pour un présidentiable est de réussir à participer au processus de l'élection, et d'être élu. Il consiste en l'apport des 500 parrainages institutionnels. Vous avez peut-être des concitoyens dans votre commune qui se sont engagés dans ce plan d'action comme candidats potentiels, ou qui font partie d'une assemblée constituante de votre commune.

Concernant la Présidentielle du Peuple, nous procédons autrement. Nous avons deux offres politiques pour parvenir au résultat d'écrire une nouvelle Constitution. Soit nous créeons une Assemblée Constituante Nationale, tirée au sort, issue de nos rangs, qui centralisera les propositions d'articles venant de toutes les communes et qui finalisera une proposition de Constitution que le Président-Citoyen, une fois élu, soumettra au référendum. Soit il est question de laisser les assemblées locales, indépendantes, plurielles, libres, se coordonner et travailler en bonne intelligence, via une ou plusieurs plateformes collaboratives pendant ce Moment Constituant. Ces offres politiques sont concrétisables par notre plateforme internet et ne s'excluent pas l'une, l'autre.

Parlez avec vos concitoyens de notre initiative, qui passe évidemment par vous en tant que potentiel parrain ou marraine. Vous réalisez sans doute que la manière dont la démocratie va être pratiquée avec l'usage de notre plateforme, va changer du tout au tout et sera bénéfique pour les communes. Les maires n'auront plus l'angoisse des difficultés administratives qui s'en suivent, lorsqu'un maire appose sa signature pour un candidat hors système.

Accordez-nous juste de la foi en notre initiative et passez le message de la Présidentielle du Peuple à d'autres maires.

SÉLECTION DU MANDATAIRE DU PEUPLE

Toute personne peut proposer, à l'élection présidentielle, la personne de son choix, ou se proposer lui-même, selon les conditionnalités définies ci-après :

- *Probité, et casier judiciaire vierge.*
- *Non professionnelle de la politique (aucun mandat en cours).*
- *Qui exerce ou a exercé une profession.*
- *S'engage à être le mandataire du Peuple.*
- *Accepte la méthode de sélection de la candidature finaliste.*

La proposition de candidature pour être validée doit être signée par :

- *La personne choisie*
- *Et par 100 Citoyennes ou Citoyens qui acceptent le mandat imposé au futur élu de la Présidentielle du Peuple, et s'engagent à soutenir la candidature de la personne retenue.*

La sélection finale sera sur le site lapresidentielledupeuple.fr

Chapitre 9

Liste des collectifs, organisations ou personnes soutenant 'La Présidentielle du Peuple'

Les Collectifs, organisations, partis non au pouvoir, médias alternatifs, citoyennes et citoyens individuels, qui souhaitent rejoindre 'La Présidentielle du Peuple' et entamer un dialogue constructif entre tous, peuvent s'ajouter à cette liste. Éventuellement, il est possible de proposer des idées sur une section du site.

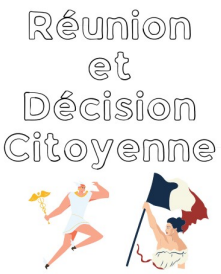

Chapitre 10

Slam-Calendrier de Motivation (Michel Touzard)

La Présidentielle Du Peuple, en Avril,
Peu à peu, découvre ses fils.
Une chance sur un million d'avoir un citoyen-président qui nous plait
En Mai, c'est le bouche-à-oreille, s'il vous plaît !
Alors tous en parlent par centaines, par milliers.
Cela devient une chance sur cent mille.
En Juin, c'est la fête dans beaucoup de villes,
Sur les ronds-points et sur les places des villages.
On fait du tractage et on chante ensemble, gens de tous âges.
Partout, des dizaines de milliers portent des Gilets Multicolores.
Et la chance passe à une sur dix-mille, alors !
En Juillet, le nombre de candidats avec leurs soutiens et de constituants dépasse cent-mille.
Cela commence à devenir sérieux : une chance sur mille !
En Août, tous les médias alternatifs en parlent et interviewent les GMs.
Alors, tous les candidats viennent dans les chefs-lieux, départements et régions.
Beaucoup de citoyens sont venus aussi pour célébrer l'occasion.
Partout en France, on en dénombre des millions.
La chance d'un président-citoyen est maintenant d'une sur cent.
Finalement, il est décidé de tirer au sort une paire homme-femme
En Septembre, partout on organise des flash-mobilisations tout feu tout flammes.
On chante, on danse, et la grande nouvelle on proclame.
Plus besoin des médias, l'insurrection démocratique est dans les rues.
Et une vague de maires, voulant parrainer, est apparue.
Pour les Gilets Multicolores, la peur de ne pas réussir a disparu.
Cette révolution tranquille fait passer les pronostics à une chance sur dix.
En Octobre, les candidats du système paniquent et réagissent.
Ils font envoyer des espions pour noyauter le mouvement.
Ces derniers donnent des informations sur les lieux de rassemblement.
Ces 'Benalla' ne manquent pas et foutent la pagaille.
Mais il en faudrait des millions, vaille que vaille,
Et la population, comme pour les Gilets Jaunes, est à 80% pour les GMs.
Les slogans s'enchaînent : 'Ce sont les GMs qu'on aime'
'C'est un Président-Citoyen, comme nous, qu'on veut !'
Pour la candidate tirée au sort et son suppléant, la chance passe à une sur deux.
Les candidats du système deviennent nerveux.
Ils envisagent même de troubler toutes les réunions de la paire de candidats.
Ne voulant pas finir dégoûtés de la campagne comme Coluche l'a été autrefois,
En Novembre, la paire disparaît pour quelques mois.
Mais les flash-mobs continuent, et les sondages leur attribuent 29% au premier tour,
Et contre n'importe quel autre opposant, la paire gagnerait au second tour.
Alors, mettons toutes les chances avec nous, et partons unifiés et gagnants !